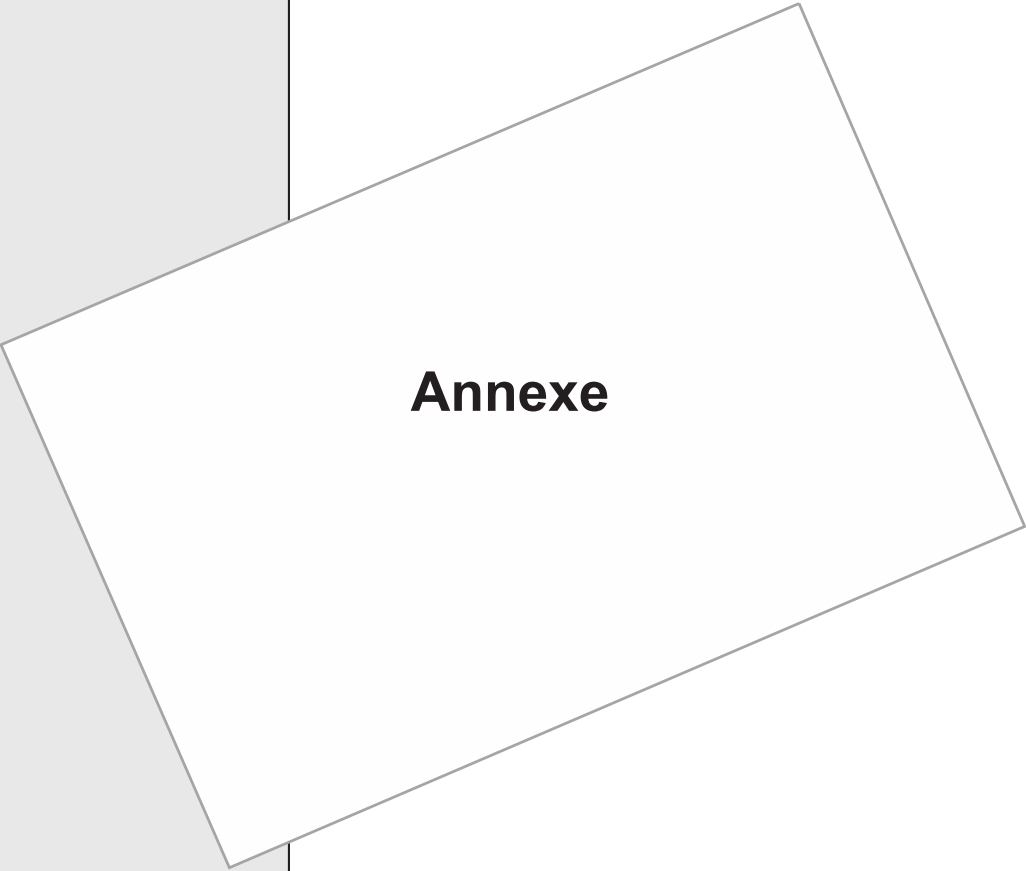


Bilan Actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 30/09/2022	Net 30/09/2021
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaire	121 091	114 838	6 253	5 126
Fonds commercial (1)	500		500	500
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	904 765	704 834	199 931	274 181
Immobilisations corporelles en cours	6 856		6 856	8 943
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	470		470	450
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	11 011		11 011	10 723
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 044 692	819 672	225 020	299 923
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)	202 038		202 038	642 674
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	11 390	6 390	5 000	5 000
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	51 415		51 415	85 853
Autres créances	3 280 823		3 280 823	4 569 014
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	2 131 851		2 131 851	1 557 399
Charges constatées d'avance (3)	109 882		109 882	109 257
TOTAL ACTIF CIRCULANT	5 787 400	6 390	5 781 009	6 969 196
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	6 832 091	826 063	6 006 029	7 269 119
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan Passif

	30/09/2022	30/09/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	1 000 000	1 000 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	100 000	50 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	2 175 000	1 930 000
Report à nouveau	27 576	23 820
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	1 218 098	1 498 755
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	4 520 674	4 502 576
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	26 904	31 691
Provisions pour charges	3 000	3 000
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	29 904	34 691
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	18 646	58 939
Emprunts et dettes financières diverses (3)	8 129	510 766
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	464 034	455 783
Dettes fiscales et sociales	877 312	1 552 146
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	20	
Autres dettes	87 309	154 219
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	1 455 451	2 731 853
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	6 006 029	7 269 119
(1) Dont à plus d'un an (a)		16 931
(1) Dont à moins d'un an (a)	1 455 451	2 714 922
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	1 702	1 399
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		



Annexe

Synthèse de l'Annexe

	Applicable	Non applicable	Non significatif
- Règles et méthodes comptables	x		
- Faits caractéristiques		x	
- Actif immobilisé	x		
- Détail des immobilisations		x	
- Frais d'établissement		x	
- Frais de recherche et de développement		x	
- Fonds commercial	x		
- Intérêts immobilisés		x	
- Immobilisations en cours de production		x	
- Approche par composant		x	
- Estimation des titres immobilisés de l'activité de portefeuille		x	
- Liste des filiales	x		
- Détail des amortissements		x	
- Tests de dépréciation des immobilisations		x	
- Informations sur les stocks	x		
- Etat des échéances des créances	x		
- Produits à recevoir	(Synthèse)		
- Informations sur la créance résultant du report en arrière des déficits		x	
- Dépréciation des immobilisations		x	
- Dépréciation des stocks		x	
- Dépréciation des créances		x	
- Dépréciation des valeurs mobilières		x	
- Intérêts sur éléments de l'actif circulant		x	
- Composition du capital social	x		
- Parts bénéficiaires		x	
- Obligations convertibles échangeables		x	
- Tableau d'affectation du résultat de l'exercice précédent		x	
- Tableau de variation des capitaux propres		x	
- Provisions réglementées		x	
- Provisions pour risques et charges	x		
- Etat des échéances des dettes	x		
- Dettes garanties par des suretés réelles		x	
- Charges à payer	(Synthèse)		
- Passifs sans évaluation fiable		x	
- Primes de remboursement d'emprunts		x	
- Ecart de conversion sur créances et dettes		x	
- Clause de réserve de propriété		x	
- Dettes et créances représentées par des effets de commerce		x	
- Différences d'évaluation sur éléments fongibles		x	
- Actions propres		x	
- Règlement des difficultés des entreprises		x	
- Charges constatées d'avance	(Synthèse)		
- Produits constatés d'avance		x	

Synthèse de l'Annexe

	Applicable	Non applicable	Non significatif
- Ventilation du chiffre d'affaires net		x	
- Contrats à long terme		x	
- Frais accessoires d'achat		x	
- Informations sur les honoraires des commissaires aux comptes	x		
- Eléments imputables à un autre exercice		x	
- Opérations faites en commun	x		
- Résultat financier		x	
- Transferts de charges d'exploitation et financières		x	
- Transactions avec des parties liées		x	
- Eléments financiers concernant les entreprises liées	x		
- Eléments exceptionnels imputables à un autre exercice		x	
- Eléments exceptionnels			x
- Transferts de charges exceptionnelles		x	
- Base de l'impôt sur les sociétés		x	
- Impact des évaluations fiscales dérogatoires		x	
- Ventilation de l'impôt sur les bénéfices		x	
- Incidence des modifications votées entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes		x	
- Accroissements et allègements de la dette future d'impôt		x	
- Intégration fiscale : Identité de la société tête de groupe		x	
- Evénements postérieurs à la clôture		x	
- Informations sur transactions effectuées sur les marchés de produits dérivés		x	
- Effectifs		x	
- Droits individuels à la formation (D.I.F)		x	
- Avances et crédits alloués aux dirigeants sociaux		x	
- Rémunération globale et par catégorie de dirigeants		x	
- Identité de la société mère consolidant les comptes de la société		x	
- Engagements financiers donnés	x		
- Autres opérations non inscrites au bilan		x	
- Engagements financiers reçus	x		
- Crédit-bail		x	
- Engagement de retraite	x		
- CICE		x	
- Aspects environnementaux		x	
- Tableau des cinq derniers exercices		x	

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS SOGERIM

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2022, dont le total est de 6 006 029 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 1 218 098 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2021 au 30/09/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 16/01/2023.

Règles générales

Les comptes annuels au 30/09/2022 ont été établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC N° 2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015, et à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels, et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets :

de 1 à 3 ans

* Installations générales, agencements et aménagements divers : 2 à 8 ans

* Matériel de transport : 2 et 4 ans

* Matériel de bureau : 2 à 3 ans

* Matériel informatique : 3 à 4 ans

* Mobilier : 3 à 8 ans

Règles et méthodes comptables

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Titres de participations et autres titres immobilisés

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont valorisés pour chaque programme en fonction des charges directes engagées (frais divers, honoraires techniques, frais annexes, ...).

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Règles et méthodes comptables

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,7 %
- Taux de croissance des salaires : 2 %
- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Taux de rotation du personnel : 0 %
- Table de taux de mortalité : INSEE 2022

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Valeur au début d'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	500			500
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	116 641	4 450		121 091
Immobilisations incorporelles	117 141	4 450		121 591
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	440 141	639	12 369	428 411
- Matériel de transport	280 755			280 755
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	183 282	50 039	37 722	195 598
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours	8 943	3 313	5 400	6 856
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	913 121	53 990	55 491	911 620
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	450	40	20	470
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	10 723	288		11 011
Immobilisations financières	11 173	328	20	11 481
ACTIF IMMOBILISE	1 041 434	58 768	55 511	1 044 692

Notes sur le bilan

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	30/09/2022
Éléments achetés	500
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	500

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
- Participations (détenues entre 10 et 50 %)				
SCI CRUSEILLES DRONIERES 2018 74600 SEYNOD	1 000	73 425	10,00	68 134
SNC IS FONCIERE 74600 SEYNOD	1 000	5 300	10,00	252

Notes sur le bilan

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)					
- Participations (détenues entre 10 et 50%)	200	200			
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangères					

Amortissements des immobilisations

	Valeur en début d'exercice	Augmentation	Diminutions	Valeur en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	111 514	3 324		114 838
Immobilisations incorporelles	111 514	3 324		114 838
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	291 720	41 207	4 428	328 498
- Matériel de transport	190 766	49 341		240 107
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	147 511	24 349	35 631	136 229
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	629 996	114 897	40 059	704 834
ACTIF IMMOBILISE	741 511	118 220	40 059	819 672

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 3 453 131 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :	11 011		11 011
Autres	11 011		11 011
Créances de l'actif circulant :	3 442 120	3 442 120	
Créances Clients et Comptes rattachés	51 415	51 415	
Autres	3 280 823	3 280 823	
Charges constatées d'avance	109 882	109 882	
Total	3 453 131	3 442 120	11 011

Les autres créances sont constituées, pour l'essentiel, des avances à destination des sociétés de construction-vente et, sont rémunérées au taux maximum fiscalement déductible.

Produits à recevoir

	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	51 415
Autres créances	4 239
Disponibilités	
Total	55 654

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 1 000 000,00 Euros décomposé en 500 titres d'une valeur nominale de 2 000,00 Euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	500	2 000,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	500	2 000,00

Provisions pour risques et charges

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	13 000		5 000		8 000
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	21 691	8 242	8 030		21 904
Total	34 691	8 242	13 030		29 904
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		8 242	13 029		
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Informations sur le mode et la méthode de calcul des provisions :

Les autres provisions pour risques et charges sont constituées de :

- provision pour comblement de passif des sociétés de construction-vente (SCI / SNC), pour un montant de 17 148 €,
- provision pour autres charges pour 3 000 €,
- provision pour risques de non-recouvrement de créance pour 1 756 €.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 455 451 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an et à 5 ans au plus	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	1 702	1 702		
- à plus de 1 an à l'origine	16 944	16 944		
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	8 129	8 129		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	464 034	464 034		
Dettes fiscales et sociales	877 312	877 312		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	20	20		
Autres dettes (**)	87 309	87 309		
Produits constatés d'avance				
Total	1 455 451	1 455 451		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :	40 571			
(**) Dont envers Groupe et associés	8 129			

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 715
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	318 926
Dettes fiscales et sociales	440 610
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	2 130
Total	763 380

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Montant
Charges d'exploitation	109 882
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	109 882

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 13 400 Euros

Honoraire des autres services : 0 Euros

Opérations faites en commun

Nature	Bénéfice	Perte
75500000 – QUOTE-PART OPER.EN COMMUN	65 186	
Quote-part des Bénéfices réalisés en commun	65 186	
65500000 – QUOTE PART OP EN COMMUN		211
Quote-part des Pertes réalisées en commun		211

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en Euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	84 918
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Hypothèques	15 000
Promesse d'hypothéquer	357 721
Privilège prêteurs de deniers	76 908
Engagement en matière de location	32 636
Autres engagements donnés	482 265
Total	567 183
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	449 629
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Autres informations

Engagements reçus

	Montant en Euros
Plafonds des découverts autorisés	
Avals et cautions	
Garantie financière d'achèvement	454 576
Cautions bancaires	173 600
Garantie de bonne exécution	4 939
Autres engagements reçus	633 115
Total	633 115
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 84 918 Euros

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation ANC n°2013-02 datant du 7 novembre 2013.

SOGERIM
Société Par Actions Simplifiée
au capital de 1 000 000 €
Siège social : 82 Avenue de Saxe 69003 LYON
RCS : 479 162 117

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
du 24 MARS 2023

L'an deux mil vingt deux
Le 24 Mars à 10h00

Assemblée générale tenue dans les locaux de SOGERIM au 9 Boulevard du Semnoz – Seynod – 74600 ANNECY.

Présents :
Monsieur Patrick VINCENT, représentant de la SARL INVESTALP propriétaire de la totalité des actions de la SAS SOGERIM, associée unique de ladite société.

Le commissaire aux comptes, LDS Audit, a été régulièrement convoqué, est présent.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée.

Patrick VINCENT préside la séance en sa qualité de Président.
Grégory REYNAUD est choisi comme secrétaire.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée générale est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 Septembre 2022
- Examen et approbation des charges non déductibles
- Lecture du rapport de gestion du Président
- Lecture du rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L227-10 et suivants du Code de Commerce et approbation desdites conventions
- Quitus au Président
- Affectation des résultats.
- Renouvellement du mandat des Commissaires aux Comptes
- Questions diverses

Le Président ouvre la discussion.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale statuant à titre ordinaire, après avoir entendu la lecture du Président sur l'activité et la situation de la société pendant l'exercice clos le 30/09/22 arrêté le 16 janvier 2023 par le Président, et sur les comptes dudit exercice, et la lecture du rapport du commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission au cours de cet exercice, approuve les comptes et le bilan dudit exercice, tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 30/09/2022 quitus de sa gestion au Président.

En application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts qui impose de soumettre chaque année à l'approbation de l'Assemblée Générale des Associés, le montant global des dépenses et

charges non déductibles fiscalement (dépenses visées à l'article 39.4 du C.G.I.) ainsi que l'impôt supporté en raison de ces dépenses et charges, l'Assemblée prend acte que lesdites dépenses se sont élevées pour l'exercice clos le 30/09/2022 à 17 771 € et ont donné lieu à une imposition de 4 709€.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

En outre, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du nouveau code de commerce, l'assemblée générale statuant à titre ordinaire déclare ne pas avoir à statuer (aucune nouvelle convention).

TROISIEME RESOLUTION

En conséquence, l'assemblée générale statuant à titre ordinaire, donne quitus au commissaire aux comptes de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale statuant à titre ordinaire décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2021/2022, clos le 30 septembre 2022, qui s'élève à la somme de 1 218 098,40 € comme suit :

- à une distribution de dividendes pour 1 000 000 € soit 2 000 € par action
- au compte des autres réserves pour 215 000 € pour les porter à 2 390 000 €.
- au compte de report à nouveau créditeur la somme de 3 098,40 € pour le porter à 30 673,92€.
- Un prélèvement de 30 000€ sur le compte de report à nouveau créditeur au profit des autres réserves pour le porter à la somme de 673.92€.

Le paiement des dividendes sera effectué à compter de la présente assemblée générale.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents et l'avoir fiscal correspondant ont été les suivants :

EXERCICE	DIVIDENDE DISTRIBUE	DIVIDENDE PAR ACTION	AVOIR FISCAL (Personnes physiques)
2018 / 2019	750 000 Euros	1 500 Euros	Abattement de 40%
2019 / 2020	500 000 Euros	1 000 Euros	Abattement de 40%
2020 / 2021	1 200 000 Euros	2 400 Euros	Abattement de 40%

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

Renouvellement du mandat des Commissaires Aux Comptes SAS LDS AUDIT arrivant à expiration à l'issue de la présente assemblée.

Le renouvellement s'effectuera pour une durée de 3 exercices (mission ALPE), leurs fonctions expirant à l'issue de la consultation de la collectivité des associés appelée à délibérer sur les comptes sociaux du troisième exercice clos, à savoir le 30/09/2025.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de la présente Assemblée à l'effet d'accomplir toutes formalités prévues par la loi.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé, le procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Patrick VINCENT
Président



Grégory REYNAUD
Secrétaire



